

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 014-5557/19/BM

■ Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association TEAM Henri-Fabre - Approbation d'une convention MET 19/10263/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, Ex-MPM a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint-Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer des relations commerciales et des synergies avec Eurocopter.

Le Projet Henri Fabre, né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-D'azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Objectif de l'association TEAM Henri Fabre (TEAM signifiant Technologies et Expertise en Advanced Manufacturing) :

L'Association a pour objet de structurer le tissu industriel sur le modèle d'entreprise étendue: plus collaboratif, multi-filières et favorisant l'innovation. L'objectif poursuivi étant l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble des filières industrielles de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et notamment des PME.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019

Ce développement se concrétise par l'émergence et l'animation de pôles d'excellence en Advanced Manufacturing, dans les domaines de la mécanique, des matériaux, des procédés et de l'ingénierie numérique et virtuelle. L'Association permet aux partenaires privés et publics de mettre en synergie leurs expertises, de partager des ressources, des compétences et des projets et de se mettre en réseau avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche.

L'Association a également pour objet la prise à bail, l'aménagement et la sous-location de tous locaux nécessaires à la réalisation de son objet social. L'Association favorise l'innovation collective et la mise en place de toutes actions transverses favorisant la performance industrielle entre les acteurs des filières « marché » présentes en Provence-Alpes-Côte-d'azur au travers, notamment :

- d'une mutualisation de moyens ;
- d'une mise à disposition d'expertise ;
- d'un accompagnement des acteurs dans leur projet de croissance ;
- d'une mise en réseau pour favoriser les opportunités de business, d'alliances ou de montée en gamme ;
- et d'une offre de formation adaptée.

L'Association développe une offre de services pour les grandes entreprises et les PME sur les axes suivants : intelligence industrielle et partenariats ; expertise technique et performance industrielle ; plateformes technologiques.

L'Association assure avec le Comité pour le Développement Territorial, la cohérence avec les objectifs des membres en lien avec : - l'aménagement du territoire ; - la formation et le développement des compétences ; - l'attractivité et la promotion à l'international.

Dans le cadre de son activité d'offre de services, d'offre de formation et de sous-location, l'association peut réaliser des prestations de service à but lucratif. Les membres s'engagent à concourir à la réussite de l'association. L'association peut réaliser tout acte civil ou commercial se rattachant directement ou indirectement à son objet. Une convention avec la SAS Inovsys permet de définir les conditions de fonctionnement entre ces 2 structures.

L'année 2017 fut la première année pleine d'existence de la société TEAM Henri Fabre au sein du Technocentre implanté au cœur du Technoparc des Florides à Marignane. Les années 2017 et 2018 ont été marquées par la montée en puissance du projet régional Henri-Fabre, le changement de présidence de l'association (d'Airbus Helicopters vers EDF), par la structuration et le développement de 20 projets collaboratifs inter-filières, 5 plateformes techniques et 1 Programme d'Investissement d'Avenir « Emploi-Formation » remporté à l'été 2017.

Les actions menées en 2019 contribueront à développer des actions visant à renforcer le tissu industriel, le faire grandir, améliorer sa productivité et à rendre attractif le territoire pour de nouvelles implantations industrielles venant chercher des conditions favorables au développement de leur business. En ce sens les 3 actions phares décrites ci-dessous seront conduites :

I. Développer le sourcing technologique

Afin de renforcer la compétitivité du territoire dans les secteurs de l'aéronautique, du spatial, de l'énergie, du naval et du biomédical, TEAM Henri-Fabre poursuit son travail d'identification des technologies clés de l'industrie 4.0 à développer et déployer au niveau du tissu industriel régional.

Axe 1 : Consolidation de la feuille de route technologique régionale en mécanique, matériaux, procédés et ingénierie numérique pour répondre aux futurs besoins des Donneurs d'Ordres (DO), des Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI) et des grands projets structurants de la région. Fin 2018, la feuille de route technologique Henri-Fabre a été consolidée et les contenus détaillés des actions à mener sur chaque axe ont été approfondis, comme notamment pour l'axe développement de revêtements fonctionnels innovants, l'axe fabrication additive ou les Hautes Puissances Pulsées. Cette feuille de route continuera d'être alimentée et mise à jour en 2019 au travers de RDV annuels avec les Donneurs d'Ordres et avec les

grands projets structurants régionaux. Le Conseil Scientifique Henri-Fabre poursuivra sa mission de conseil et arbitrage des axes technologiques prioritaires.

Axe 2 : Mettre à disposition des industriels des plateformes mutualisées sur le Technocentre pour soutenir le développement des technologies prioritaires et aider les entreprises du tissu économique local à monter en compétences sur ces technologies.

A l'issue de l'année 2018, les plateformes du Technocentre ont été enrichies principalement sur les axes fabrication additive et essais tribologiques.

L'année 2019 sera consacrée à consolider l'exploration et préparer la mise en place de nouvelles plateformes sur les thématiques suivantes : IOT / Big Data pour la maintenance prédictive, robotisation, technologie avancée d'électrification etc... Cette action permettra de conforter la montée en puissance du Technocentre Henri-Fabre et d'alimenter le dossier d'implantation au sein du Technocentre full-size.

Axe 3 : Promouvoir et accompagner la réalisation de projets innovants, en lien avec l'ensemble des structures d'aide au développement économique régional.

A fin 2018, une vingtaine de projets collaboratifs ont été réalisés ou initiés. La majorité de ces projets, portés en grande partie par des PME partenaires, vont entrer en phase opérationnelle en 2019. De nouvelles pistes de projets seront explorées et instruites sur les thèmes de la feuille de route technologique TEAM Henri-Fabre.

II. Développer l'offre « fertilisation croisée, diversification des marchés et open innovation » : contribuer au développement et/ou à l'émergence de filières industrielles d'excellence

Axe 1 : Organiser la 5^{ème} édition Business & Industrie TEAM Henri Fabre regroupant des donneurs d'ordre et des PME sur le thème du « business et de l'accès aux marchés dans le but de favoriser la diversification et la fertilisation croisée.

Axe 2 : animer une plateforme d'Open Innovation numérique inter filière comprenant une plateforme numérique sécurisée venant renforcer l'animation de l'écosystème régional et la mise en réseau des acteurs de l'innovation en région pour favoriser l'innovation ouverte et contribuer à bâtir l'industrie du futur tout en aidant les entreprises à gagner en compétitivité. Partenaires associés : CCIMP, organismes de recherche, pépinières, accélérateurs...

III. Déployer l'offre emploi-formation

Axe principal : Animer le groupe de travail PERF Henri Fabre

Il s'agit de fédérer les partenaires emploi-formation de TEAM Henri-Fabre autour du dossier PIA PERF Henri-Fabre suite au dossier remporté en août 2017.

Il s'agit d'animer les réunions : comités des financeurs, comités de pilotages, comités opérationnels ainsi qu'être participant à certains groupes de travail

En sus des personnels mis à disposition par les partenaires industriels (6 personnes), l'association emploie 2 salariés à temps plein :

- Un responsable technique « mécanique matériaux et procédés » (MMP) qui a pour mission d'être l'expert technique et opérationnel de l'axe MMP
- Un PMO/responsable communication en charge du suivi opérationnel de la gestion du projet, du suivi des finances et de la communication interne et externe.

L'association Team-Henri Fabre a bénéficié d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 85 000 euros au titre de l'exercice 2018.

Afin de permettre le développement de son offre de projets collaboratifs à destination des PMI, il est proposé au Bureau de la Métropole de participer à la réalisation de ces missions au titre de l'année 2019, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 85.000 euros à l'association TEAM Henri-Fabre.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Conformément à la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence axée sur les économies productives et de la connaissance, l'enjeu majeur que représente le projet Henri Fabre pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emploi.
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 85.000 euros au titre de l'année 2019 à l'association TEAM Henri-Fabre.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association TEAM Henri-Fabre.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 au budget principal de la Métropole – chapitre 65 – article 65748 « subventions aux autres personnes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019